Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Saison culturelle : « Les Embarcadères 2017 »

Porteurs du projet : Communauté de communes du Pays de Lafrançaise

en partenariat avec la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

Lafrançaise & communes alentours

Subvention FEADER de 26 880€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 08/11/2017

En 2017, cette opération a porté sur la **mise en place d'une saison culturelle sur les deux nouveaux territoires des collectivités partenaires issus des fusions au 1er Janvier 2017,** à savoir la Communauté de communes du Pays de Lafrançaise *(appelée en 2017 Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain)* et la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne.
La Communauté de communes du Pays de Lafrançaise a repris cette année-là, le rôle d'organisateur d'une programmation culturelle qui concernait 5 ex-intercommunalités et qui constituait un **moment fort de convivialité et d'attractivité touristique.**
La saison s'est déroulée de juin à novembre 2017 et a proposé des animations gratuites sur différentes communes. La programmation a mis l'accent sur des créations spécifiques, dans des champs divers, pour favoriser le lien social en milieu rural : **12 séances de cinéma plein air, 1 atelier de réalisation de court-métrage pour les enfants et 1 atelier cinéma, 2 cinés-concerts, spectacles et pièces de théâtre**.

L'aide LEADER a pris en charge une partie du paiement des acteurs culturels, des frais de communication de logistique et d'ingénierie externe et interne.

Copyright photos : V. CASTEL et M. PUJOL

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°4 « Assurer l'expression du bien-vivre ensemble par des pratiques innovantes en matière sociale, culturelle et associative » :

1 - Encourager les services et actions innovants et structurants en matière culturelle :

4.3 - Projets favorisant l'accès des personnes et groupes isolés à la culture.

Plafond LEADER : 30 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 02/08/2018)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**56 000,00 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**26 880,00 €**
Autre cofinanceur :	
→ Département Tarn & Garonne	5 000,00 €
Autofinancement	24 120,00 €